

Jean-Pierre Sueur : « Favoriser l'intercommunalité »

DANS un mois, la France retournera aux urnes, habitude qu'elle avait presque perdue puisque la dernière élection nationale remonte aux législatives de 1988.

Cette fois-ci, nous voterons les 22 et 29 mars. D'abord pour un premier tour des cantonales — mais seulement la moitié des cantons seront renouvelables — et pour les élections régionales qui se dérouleront le même jour, mais sur un seul tour, et à la proportionnelle à partir de listes départementales.

Nous élirons, dans nos départements, des conseillers régionaux qui siégeront à Orléans pour la région Centre, à Poitiers pour le Poitou-Charentes et à Nantes pour les Pays de la Loire.

Le 29 mars aura lieu le second tour des cantonales.

« La Nouvelle République » va publier une série de reportages, d'interviews, de portraits, d'analyses sur ces deux élections. Nous commençons aujourd'hui avec une interview de Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux Collectivités locales, qui nous explique pourquoi la France garde autant d'échelons administratifs (communes, cantons, départements, Régions).

Secrétaire d'Etat aux Collectivités locales et maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur, dix ans après la décentralisation, insiste sur sa nouvelle dimension : incitations (y compris financières) à l'intercommunalité en évitant le « saupoudrage » et clarification des objectifs de la Région.

« N.R. » : *Commune, département, région, un échelon de trop ?*

J.-P.S. : « La décentralisation de 1982 était fondée sur un équilibre qui donnait toute leur place à la commune, au département et à la région. Après dix ans, on ne peut détruire cet équilibre, mais l'approfondir en précisant mieux les compétences des uns et des autres. Le gouvernement n'a aucunement le projet de supprimer l'un des échelons existants. Je remarque au passage qu'autour du gâteau du dixième anniversaire, tout le monde est présent, même ceux qui criaient en 1982 au démantèlement de la France. Ce sont eux qui, souvent, trouvent aujourd'hui que la décentralisation ne va pas assez vite... »

« N.R. » : *Trouver un meilleur équilibre, mais comment ?*

J.-P.S. : « Par une dimension très importante qui va changer les choses et qui est au cœur de la loi d'orientation sur l'administration territoriale : la montée de l'intercommunalité. Avec les districts, les SIVOM, les communautés urbaines, elle est déjà en marche entre les villes. Il faut maintenant la développer en zone rurale.

« Dans la nouvelle loi, deux nouveaux outils sont proposés

aux élus : communautés de villes, communautés de communes rurales. Pas question d'imposer, il faut inciter.

Certes, nous comptons 36.700 communes en France, mais les gens sont attachés à cette entité. Les tentatives de fusion n'ont pas très bien marché. Venons-en donc à la coopération volontaire, l'intercommunalité induisant nécessairement une compétence économique. »

Une « dotation de développement rural »

« N.R. » : *Les moyens de convaincre les élus ?*

J.-P.S. : « Un dispositif fiscal adapté, par l'unification — progressive — de la taxe professionnelle et toute une série d'autres incitations fiscales : perception d'une Dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) spécifique, d'une dotation de développement rural, outre le remboursement de la T.V.A. dès la première année de mise en œuvre du projet.

« La dotation de développement rural (annoncée par François Mitterrand à Chignon) que je vais faire entrer dans les faits cette année, a la vertu d'éviter le gaspillage par le saupoudrage de subventions. L'objectif est de donner à chaque département la possibilité

de soutenir cinq ou six projets sur un espace déterminé, visant à la création d'emplois ou au maintien d'activités. Une condition : que ces projets soient portés par l'intercommunalité. Et je préfère donner un million pour cinq projets valables par département que 5.000 balles pour de très nombreux projets communaux restreints. »

Les contrats : « se marier pour avancer »

« N.R. » : *La clarification des compétences est battue en brèche par la pratique des financements croisés. Ne faut-il pas redéfinir ces compétences entre département et Région ?*

J.-P.S. : « Le département a l'avantage d'être une collectivité de proximité. La Région ne doit pas se comporter comme un super-conseil général, travers où elle tombe parfois. Elle doit cibler ses moyens sur les transports, l'aménagement du territoire, l'université, la culture, faire davantage en matière de politique urbaine, soutenir des projets (par exemple, un parc naturel en Sologne). Savoir qui fait quoi est nécessaire, mais il ne faut pas obligatoirement le définir au niveau de l'Etat. Je crois beaucoup aux contrats, très

porteurs, entre Etat, Région, département et communes : on se met d'accord sur une action, avec des financements et des signatures en dessous. On se marie pour avancer, avec des engagements sur un objectif précis. »

Des ententes interrégionales

« N.R. » : *L'Europe est là. La taille de nos Régions n'est-elle pas trop réduite ?*

J.-P.S. : « Il est vrai qu'à part l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, nos Régions n'ont pas la taille européenne. Les redécouper par la loi ? Ce serait fort mal perçu. Nous avons choisi, dans la loi d'orientation, de jouer la carte du volontariat et de l'incitation pour favoriser des ententes interrégionales. C'est le choix du pragmatisme, le refus du dogmatisme.

« Mais je tiens à dire que la décentralisation est irréversible et qu'elle ne doit pas se traduire par de nouvelles féodalités. On répond mieux à l'intérêt général quand on est près du terrain, sans pour autant nier l'Etat, sans aboutir à des conceptions fédéralistes, qui ne font partie ni de la culture, ni du génie de notre pays. »